

RISQUE DE HEURT PAR UN TRAIN

Un train roule vite : on ne le voit et on ne l'entend pas forcément arriver. Sa distance de freinage est très importante : il ne pourra pas forcément vous éviter.



NE CIRCULEZ PAS SUR LES VOIES

Marcher sur les voies, c'est prendre le risque de se faire heurter mortellement par un train.

NE TRAVERSEZ PAS LES VOIES EN DEHORS DES PASSAGES PROTÉGÉS

Prendre un raccourci pour traverser une voie en dehors de tout passage aménagé est risqué et interdit.

NE LONGEZ PAS LES VOIES FERRÉES EN DEHORS DES ENCEINTES FERROVIAIRES

Lors de son passage le train crée un mouvement d'air, « l'effet de souffle », qui peut vous aspirer mortellement.

ÉVITEZ TOUT COMPORTEMENT DANGEREUX COMME LE TRAIN SURFING

S'accrocher à un train, c'est risquer une collision mortelle.

RISQUE D'ÉLECTROCUTION

Les trains circulent grâce à des câbles électriques au-dessus des voies ferrées, les caténaires. Elles sont alimentées 24h/24 par un courant très puissant de 1500 à 25000 volts.



NE VOUS APPROCHEZ PAS DES CÂBLES ÉLECTRIQUES

Il est très dangereux et strictement interdit de s'approcher d'une caténaire : même sans toucher directement le câble, un arc électrique de 3m de distance peut provoquer une électrocution mortelle.

NE MONTEZ PAS SUR LES WAGONS DES TRAINS

Même stationnés à l'arrêt sur des voies de garage, les trains peuvent être alimentés par un courant à haute tension.

NE RISQUEZ PAS VOTRE VIE ÉVITEZ LES COMPORTEMENTS DANGEREUX.



POUR PLUS D'INFORMATIONS : www.sncf-reseau.fr



EN GARE, SOYEZ VIGILANTS

Chaque année, des accidents mortels sont à déplorer en gare : personnes heurtées sur les voies ou happées par l'effet de souffle d'un train.

Ces accidents sont majoritairement dus au non-respect des règles de sécurité.

**POUR VOTRE
SÉCURITÉ,
RESPECTEZ
LES
CONSIGNES**



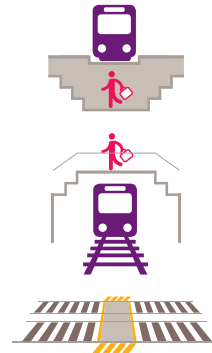
RESTEZ TOUJOURS ÉLOIGNÉ DE LA BORDURE DU QUAÏ

Que le train soit avec ou sans arrêt en gare, respectez toujours une distance de sécurité sur le quai. Parents, tenez vos jeunes enfants par la main.



EN GARE, RESTEZ ATTENTIF

Quand vous entrez dans l'enceinte de la gare, retirez casque ou écouteurs pour pouvoir entendre les éventuelles annonces sonores.



UTILISEZ TOUJOURS LES PASSAGES AMÉNAGÉS POUR REJOINDRE VOTRE QUAI OU LA SORTIE DE LA GARE

Ne traversez jamais une voie en dehors du passage aménagé.
Les gares sont équipées :
- de passages souterrains,
- ou de passerelles,
- ou de passages spécialement aménagés sur les voies.



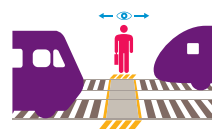
MARQUEZ UN TEMPS D'ARRÊT AVANT DE TRAVERSER

Traverser une voie n'est jamais anodin, restez vigilant et ne traversez jamais le passage aménagé avec précipitation.



NE TRAVERSEZ JAMAIS SI LES SIGNAUX PIÉTONS SONT ALLUMÉS AU ROUGE

Le pictogramme allumé signifie qu'un train entre en gare. Il est alors interdit de traverser la voie.



REGARDEZ TOUJOURS À DROITE PUIS À GAUCHE AVANT DE TRAVERSER

Un train peut arriver en sens inverse sur l'autre voie.

**NE METTEZ
PAS VOTRE
VIE
EN DANGER**

Chaque année, des accidents mortels sont à déplorer sur le réseau ferré. Ils sont liés à des intrusions illicites ou des comportements dangereux.

Les 2 risques majeurs sont :

- le heurt par un train,
- l'électrocution par les câbles électriques.

**POUR CELA,
RESPECTEZ
LA LOI**

En dehors des gares, le domaine ferroviaire est privé. Seuls les agents autorisés peuvent y accéder.

Article L2242-4 du code des transports :

Toute intrusion sur le domaine ferroviaire est illégale et passible d'une peine de 3750 euros et 6 mois d'emprisonnement.